LE BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

N°21 DÉCEMBRE 2018

9 COMMUNES
PARTENAIRES ET SOLIDAIRES
DINARD, SAINT-LUNAIRE,
SAINT-BRIAC-SUR-MER, PLEURTUIT,
LA RICHARDAIS, LE MINIHIC-SUR-RANCE,
LANCIEUX, TRÉMÉREUC, COMMUNE NOUVELLE
DE BEAUSSAIS-SUR-MER (PLOUBALAY,
TRÉGON, PLESSIX-BALISSON).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

ACTUALITÉS

P. 8 UN GRAND PAS VERS DES RIVIÈRES SAUVAGES !

P. 11 LE PROGRAMME "BREIZH BOCAGE" EN PRATIQUE

+ L'AGENDA DES MANIFESTATIONS P. 22

DOSSIER

Un soutien sans faille aux entreprises et à l'emploi

FLASHEZ CE CODE
POUR CONSULTER LE SITE MOBILE
COTE-EMERAUDE.FR

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La communauté de communes souhaite connaître votre opinion et recueillir vos suggestions sur ce magazine pour qu'il réponde au mieux à vos attentes. Faites-nous part de votre avis par mail à : accueil@cote-emeraude.fr ou sur la page Facebook de la CCCE à l'adresse https://www.facebook.com/CCCoteEmeraude (en message privé).

ALAIN LAUNAY

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

EDITO

L'année 2018 s'achève, le changement climatique se confirme de manière inquiétante, les enjeux des prochaines années sont clairement orientés sur les thématiques du développement durable, des économies d'énergie et d'une manière plus générale, de la protection de notre environnement actuel et futur.

Dans ce cadre, la communauté de communes va lancer l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Ce document est désormais obligatoire pour les intercommunalités, mais il est surtout un signe fort de l'engagement de notre territoire à mettre en place une politique de développement durable responsable. Nous aurons l'occasion d'en reparler l'an prochain.

Dans ce cadre, après avoir établi son schéma directeur de liaisons douces, les premiers travaux commencent cette année sur les communes de Dinard, Saint-Lunaire, Lancieux et Beaussais-sur-Mer. Ce programme très ambitieux a un coût certain, mais il est désormais temps de ne plus reporter, dans notre pays, les investissements nécessaires à la préservation de nos territoires.

Aussi, nous sommes convaincus que ces investissements, comme celui du futur pôle d'échange multimodal, comme les soutiens financiers alloués dans le cadre de notre PLH (Programme Local de l'Habitat), sont des investissements d'avenir.

L'avenir, c'est aussi les emplois et l'économie. Vous découvrirez dans ce numéro les principales actions de la communauté de communes, un soutien sans faille aux entreprises et aux demandeurs d'emplois.

L'avenir, ce sont aussi nos enfants, et si la communauté de communes a pris la compétence « petite enfance » au 1er janvier 2018, le démarrage est très encourageant. La qualité du travail réalisé par les agents des structures multi-accueils et les élus de nos communes, animés par une même dynamique, est à souligner.

Qui dit enfant à cette période de l'année, dit fêtes de noël, et donc, je tiens par la présente à vous souhaiter à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2019.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

La Communauté de Communes #CotedEmeraude est présente sur Facebook et Twitter !

Rejoignez-nous dès maintenant pour suivre en direct l'actualité de la CCCE, les dernières infos, tous les évènements...

facebook **www.facebook.com/CCCoteEmeraude**

twitter **@CCCotedEmeraude** **twitter.com/CCCotedEmeraude**

SOMMAIRE

3 ACTUALITÉS

→ Démarrage des travaux de liaisons cyclables entre les communes

→ Une seule carte pour l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la CCCE

→ Taxe de séjour : évolutions 2019

→ Mobilité solidaire, une convention de partenariat

→ Un terrain réglementaire à Pleurtuit pour les grands rassemblements des gens du voyage

→ Tady Cool : nouveau point d'arrêt à Cap Emeraude

→ Transport Ligne 16 BreizhGo

→ Petite enfance, l'accueil occasionnel, qu'est-ce que c'est?

→ Des conteneurs semi-enterrés à Ploubalay

→ Les actualités du Relais, le RAM devient RIPAME !

→ Demain, déposez votre permis de construire en ligne !

→ Un grand pas vers des rivières sauvages !

→ La CCCE s'engage pour le desenvasement de la Rance

→ Zones humides, zones utiles : agissons !

→ Le programme "Breizh Bocage" en pratique

13 RETOUR SUR

→ Le pôle déchets se mobilise à l'occasion de la journée mondiale des océans !

→ Les travaux du siège de l'office de tourisme communautaire officiellement inaugurés

14 DOSSIER

UN SOUTIEN SANS FAILLE AUX ENTREPRISES ET À L'EMPLOI

19 EN DIRECT :

→ Actualités de Dinard, Beaussais-sur-mer, Saint-Briac-sur-mer, La Richardais, Saint-Lunaire, Pleurtuit, Lancieux

21 DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

22 AGENDA

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE EST IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ AVEC ENCRES VÉGÉTALES CHEZ UN IMPRIMEUR LABELLISÉ IMPRIM'VERT®

TRAVAUX

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LIAISONS CYCLABLES ENTRE LES COMMUNES

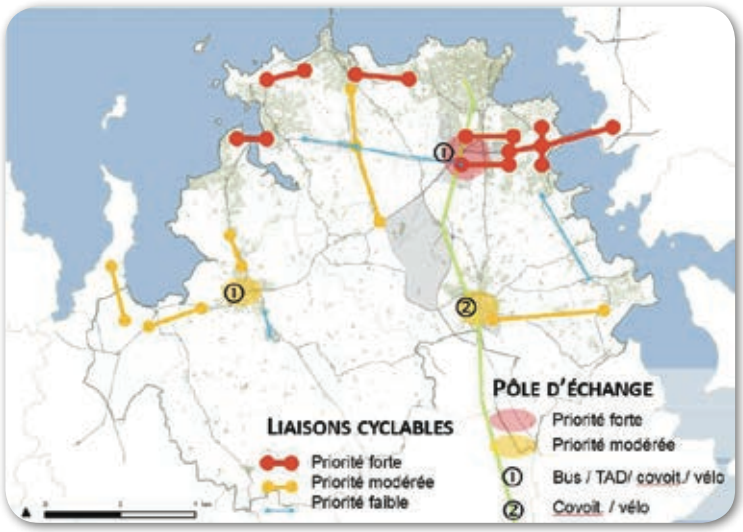

La communauté de communes a voté un schéma directeur de liaisons douces qui va permettre le maillage de nos neuf communes en liaisons cyclables sécurisées.

2018 est donc l'année de démarrage des travaux, qui s'étaleront sur plusieurs années pour des considérations à la fois techniques et budgétaires.

La première phase de travaux du schéma cyclable communautaire est programmée sur l'année 2018-2019
avec l'aménagement des liaisons cyclables intercommunales suivantes :

Liaison n° 6 : Connexion de la voie verte à la rue de la Ville-es-Passants (les travaux seront achevés pour la fin d'année)

Liaison n° 7 : Saint-Lunaire – Dinard (D786)

Liaison n° 10 : Lancieux – Beaussais-sur-Mer (D786)

Liaison n° 11 : Saint-Lunaire – Saint-Briac-sur-Mer via le PA La Ville au Coq (D503)

Le coût des travaux est de 850 474,35 € HT, rappelant que la communauté de communes a obtenu des subventions importantes pour ces travaux, qui seront donc très largement subventionnés.

UNE CARTE POUR ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES DE LA CCCE

Avec la « Carte réseau intercommunal », il est offert aux habitants de l'intercommunalité, la possibilité de profiter de l'ensemble des collections de documents des médiathèques et bibliothèques du territoire (hors Lancieux à ce jour).

Elle contribue, en cela, à assurer l'égalité d'accès du plus grand nombre à la lecture et aux ressources documentaires. Cette carte est en vente à l'accueil des médiathèques et bibliothèques au prix de 20€. Elle permet d'emprunter, aux conditions de prêt de chaque structure (quantité, durée, conditions de retour...), l'ensemble des documents papier ou numériques empruntables : livres, magazines, CD audio, DVD...

LA TAXE DE SÉJOUR
ÉVOLUE AU 1ER JANVIER 2019

© ABLAIN Caroline CRTB

N°	CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT		TARIFS
1	Palaces		4,00 €
2	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	5 étoiles	1,50 €
3		4 étoiles	
4	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	3 étoiles	1,00 €
5	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	2 étoiles	0,90 €
	Villages vacances	4 et 5 étoiles	
6	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	1 étoile	0,75 €
	Village vacances	1, 2 et 3 étoiles	
	Chambres d'hôtes		
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,55 €
	Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par 24 heures		
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,20 €
	Ports de plaisance		
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement A l'exception des hébergements de plein air		3 %

1. Les aires de camping-car sont classées avec les campings (0,55 €) et non plus avec les hôtels 1 étoile (0,75 €).

2. Il n'y a plus d'équivalence tarifaire appliquée entre les hébergements disposant d'un label (épis, clévacances ...) et les hébergements classés au sens du Code du tourisme (étoiles).

3. Les hébergements (hors hébergements de plein air) labellisés (épis, clévacances ...) sans classement ou en attente de classement ne sont plus taxés à un montant fixe, mais doivent appliquer un pourcentage de 3 % sur le montant du loyer à la nuitée avec, pour variable, le nombre total de personnes présentes dans l'hébergement.

   Ce pourcentage a été adopté par la CCCE en concordance avec les collectivités voisines (Dinan Agglomération et Saint-Malo Agglomération).

   Sont concernés : les résidences et meublés de tourisme, les hôtels et les hébergements collectifs* en attente ou sans classement, ou uniquement labellisés (épis, clévacances).

4. L'obligation pour toutes les plateformes de réservation en ligne, intermédiaires de paiement (= percevant le loyer) de collecter et reverser la taxe de séjour sur tout le territoire français.

   Tous les sites de réservation en ligne, percevant le loyer des locations, collecteront la taxe et la reverseront à la collectivité, **UNIQUEMENT**, si la réservation du séjour a été effectuée et payée en ligne après le 1er janvier 2019, excepté Homeaway (réservations après le 15 février 2018) et Airbnb (réservations après le 1er juillet 2018).

   Cette transition n'étant pas simple, le service taxe de séjour se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

A RETENIR :

- **C'est la date de réservation qui est à prendre en compte pour savoir si le site de réservation a collecté ou non.**
- **Reste à la charge de l'hébergeur d'effectuer la déclaration de tous ses séjours, en précisant ceux pour lesquels la taxe a été collectée et par quel site de réservation.**
- **Un différentiel est à reverser à la CCCE si l'hébergement est classé.**

Comment calculer la somme à collecter ?

(Montant du loyer HT de la nuitée ÷ Nombre total de personnes présentes) x 3 % = Montant à appliquer par personne assujettie et par nuit

La taxe par personne est plafonnée à 2,30 €, elle ne peut donc pas dépasser ce montant.

RENSEIGNEMENTS :
SANDRA BARON,
CHARGÉE DE LA TAXE DE SÉJOUR :
02 57 11 01 19
TAXEDESEJOUR@COTE-EMERAUDE.FR

**Les gestionnaires d'hébergements collectifs doivent déduire les repas de leur forfait avant de procéder au calcul*

MOBILITÉ SOLIDAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT

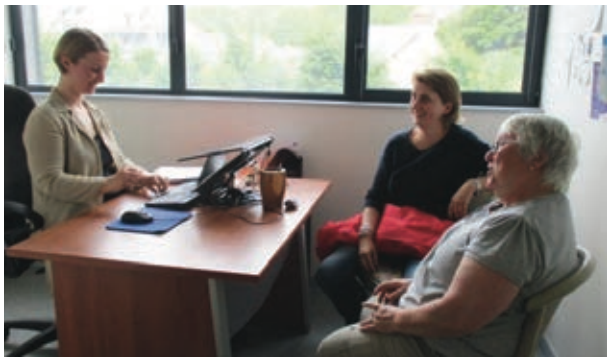

Une convention de partenariat, signée avec l'association STEREDENN, permettait la réalisation de 50 bilans mobilité en 2018. Cet objectif allant être dépassé, le conseil communautaire a voté un avenant pour permettre la réalisation de 30 bilans mobilité supplémentaires déclenchés selon les besoins, sur la base tarifaire de 150 €. Cette action est une priorité.

Un terrain réglementaire à Pleurtuit pour les grands rassemblements des gens du voyage

Depuis 2018, la Communauté de Communes possède un terrain spécifique pour l'accueil des grands rassemblements estivaux des gens du voyage.

Situé entre Cap Emeraude et le hameau du Bourgneuf à Pleurtuit, le terrain du Livenais constitue une réponse adaptée aux besoins des groupes importants qui se déplacent, l'été, à l'occasion d'évènements familiaux ou religieux. Il évite, ainsi, l'installation illégale des gens du voyage sur des terrains privés ou publics.
En 2018, le terrain du Livenais a accueilli 4 groupes de voyageurs sur 7 semaines, soit un total de 224 familles, entre le 13 mai et le 23 août.
L'accueil de ces rassemblements s'effectue en lien avec la sous-préfecture de Saint-Malo, AGV35, Groupement d'Intérêt Public chargé d'accompagner les collectivités en matière d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine, et la gendarmerie de l'arrondissement de Saint-Malo.
Il est rappelé que la Communauté de Communes avait l'obligation d'aménager ce terrain.

EN BREF

TADy COOL : nouveau point d'arrêt à Cap Emeraude

Un nouveau point d'arrêt va être installé à Cap Emeraude. Il permettra aux habitants du territoire de se rendre au siège de la communauté de communes à partir du 1er trimestre 2019.

Transport, BreizhGo Ligne 16 (ex Illenoo)

« St Briac /St Lunaire – Dinard /La Richardais / St Malo » :

© Image&Co

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 20 septembre 2018, a validé la prolongation de l'offre mise en place entre Dinard et la gare de Saint-Malo en passant par l'Hermitage, pour la période de septembre 2018 au 4 juillet 2020. Cette offre permet aux habitants du territoire de disposer d'un service de meilleure qualité et d'horaires plus adaptés aux horaires des trains. Cette ligne complémentaire « Dinard - Gare de Saint-Malo en passant par l'Hermitage » est financée par la CCCE en partenariat avec la Région Bretagne.

PETITE ENFANCE

L'ACCUEIL OCCASIONNEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans les structures d'accueil de jeunes enfants, on ne fait pas qu'accueillir les enfants des familles dont les 2 parents travaillent ... on accueille également, tout au long de l'année et au sein des groupes d'enfants, des tout-petits qui profitent de façon occasionnelle de ces lieux de socialisation et d'éveil.

Vous souhaitez que votre enfant découvre la vie en collectivité, rencontre des enfants de son âge, ou tout simplement vous avez besoin de temps pour vous ?

Après une période d'adaptation qui permet d'apprendre à se connaitre mutuellement, vous pourrez réserver des créneaux horaires pour quelques heures, une demi-journée et même une journée complète par semaine, en fonction de vos besoins et des places disponibles.

Rappel :

Chaque habitant de la communauté de communes peut avoir accès à l'ensemble des structures d'accueil du territoire.

Pour s'inscrire, vous pouvez contacter directement les directrices des multi-accueils suivants :

À DINARD
Mme Wakefield
multiaccueil.dinard@cote-emeraude.fr
02 99 46 70 39

À BEAUSSAIS-SUR-MER
Mme Jolivet
mobydouce@cote-emeraude.fr
02 96 82 60 48

À PLEURTUIT,
Mme Berhault
pleurtuit@leolagrange.org
02 23 16 12 40

À LA RICHARDAIS
asso.courtechelle@ovh.fr
02 99 88 59 49

Des conteneurs semi-enterrés implantés à Ploubalay d'ici fin 2018

La communauté de communes va déployer des conteneurs semi-enterrés sur 3 sites à Ploubalay d'ici fin 2018. Les sites concernés sont les suivants : le lieu-dit « La Giclais », le magasin Carrefour Market et la place de la gare.

Ces équipements modernes présentent de nombreux avantages en particulier celui de diminuer les nuisances olfactives et sonores.

RENSEIGNEMENTS :
PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS 02 99 46 20 78 / INFO.DECHETS@COTE-EMERAUDE.FR

LES ACTUALITÉS DU RELAIS

Le RAM devient RIPAME !

Afin de mettre en valeur les missions du service, à destination des assistants maternels et des enfants, mais aussi des parents, le Relais Assistants Maternels (RAM) devient le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) de la Côte d'Emeraude.

Des nouveautés aux ateliers !

Le RIPAME propose tous les matins, en période scolaire, des ateliers d'éveil destinés aux jeunes enfants de moins de 3 ans et à leurs accompagnants (parents, assistant.e.s maternel.le.s, grands-parents...), sur les différentes communes du territoire. Depuis septembre, les animatrices du Relais proposent, une fois par mois, des ateliers motricité dans la salle omnisports Loïc CARADEC à La Richardais : parcours moteurs, trotteurs, cerceaux, briques de constructions ... tout est fait pour que les tout-petits se dépensent en toute sécurité. Et parce que l'éveil à la culture et au monde est essentiel aux tout-petits, des ateliers d'éveil musical, déjà proposés à Pleurtuit, Dinard et Beaussais-sur-Mer, sont dorénavant également proposés au Minihic-sur-Rance. Enfin, tout au long de l'année scolaire, les propositions d'éveil des animatrices du Relais prennent des formes atypiques : spectacles, baby poney, bébés lecteurs, séances ludothèque, pique-nique musical... et pour la première fois cette année, quelques ateliers d'éveil se transformeront en espaces d'inspiration Snoezelen où les jeux laisseront place aux lumières....

POUR PARTICIPER :

Quelle que soit votre commune de résidence sur la communauté de communes, vous pouvez vous inscrire aux ateliers de votre choix en contactant le RIPAME (ripame@cote-emeraude.fr 02 23 15 13 23)

Communes	Jours et horaires	Lieux
La Richardais	Un lundi sur deux (dates à consulter auprès du RIPAME) De 9h30 à 11h30	Maison de l'enfance 17, rue du Général de Gaulle Ou la salle omnisports - Loïc Caradec (selon les séances)
Le Minihic-sur-Rance	Un lundi sur deux (dates à consulter auprès du RIPAME) De 9h30 à 11h30	Au-dessus de la bibliothèque municipale (place de l'église)
Pleurtuit	Tous les mardis De 9h30 à 11h30	Multi-accueil Brind'ailes ou espace multisports (selon les séances)
Dinard	Tous les jeudis De 9h30 à 11h30	Médiathèque L'Ourse 2, place Newquay
Beaussais-sur-Mer	Tous les vendredis De 9h30 à 11h30	Ludothèque Rue Ernest Rouxel Ou salle omnisports (selon les séances)

Demain, déposez votre permis de construire en ligne !

Vous pourrez bientôt déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) sous forme numérique.

En partenariat avec les Communes, la CCCE pilote la mise en place d'un téléservice qui permettra la réception des demandes d'urbanisme dématérialisées sur tout le territoire.
Les dépôts se feront directement depuis le site internet des communes où auront lieu les travaux ou aménagements.

Cette nouvelle procédure est la traduction directe des dispositions législatives et réglementaires du « Code des relations entre le public et l'administration » et notamment de sa partie relative aux droits des usagers de saisir l'administration par voie électronique.
Ce téléservice sera opérationnel au 1er janvier 2019.

Le programme de restauration des cours d'eau du bassin versant 2014-2018 (Contrat Territorial Milieux Aquatiques Frémur Baie de Beaussais) touche à sa fin. Voici le bilan des actions réalisées !

UN GRAND PAS VERS DES RIVIÈRES SAUVAGES !

Un premier bilan positif pour les cours d'eau :

Les travaux ont débuté en 2015 sur l'amont du Frémur. Mais le coeur du programme a été réalisé à partir de 2016.

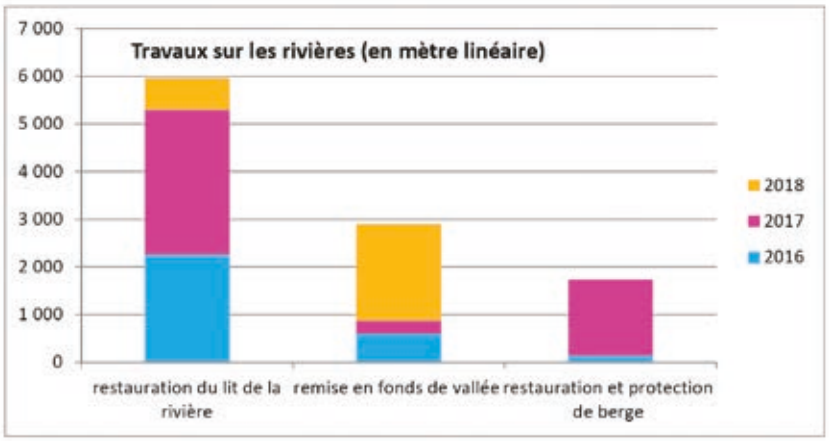

Près de 6 kilomètres de lit ont été restaurés en 3 ans.

À la Martinais (Beaussais-sur-Mer), le Drouet a été travaillé pour se rapprocher du tracé naturel, tant du point de vue des sinuosités que des hauteurs de berges ou encore de la granulométrie du lit. La rivière, ainsi reconnectée avec sa zone humide, fonctionne mieux au niveau hydro-morphologique : elle éponge l'eau en hiver et la relargue lors de la période sèche, tamponnant ainsi les inondations à l'aval. On retrouve une biodiversité : des frayères et des zones de cache pour les poissons, des insectes, des batraciens et toute une faune variée....

Une restauration de l'hydro-morphologie en profondeur

D'autres travaux ont permis de replacer le cours d'eau dans le fonds de la vallée, ce dernier ayant, par le passé, été souvent déplacé. 3 km de rivière sont concernés, essentiellement sur l'amont du Frémur et en 2018.

Près de 2 kilomètres de berges reconquises

Concernant la protection des berges, 25 pompes de prairies ont été installées par les éleveurs afin d'éviter le piétinement des rivières par le bétail et 1 735 ml de rives ont été restaurées, essentiellement sur le Floubalay.

Des cours d'eau de nouveau accessibles aux poissons

34 ouvrages et 7 franchissements ont été aménagés pour améliorer la libre circulation des sédiments et des poissons.

75 % des crédits consommés sur 5 années :

887 000 € TTC ont été consacrés à ces travaux. Cela représente 75 % de l'enveloppe initialement prévue au contrat.
Ce programme a été financé à 60% par l'agence de l'eau, 20 % par le département des Côtes d'Armor ou la région Bretagne. Le solde est porté par Dinan Agglomération et la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, collectivités concernées et solidaires pour ce territoire hydrologique.

Et après ?

Le programme de restauration ne s'arrête pas la. Les rivières sont encore très dégradées malgré les actions entreprises. L'atteinte de l'objectif européen de bon état des eaux, initialement fixé à 2015, a été reporté par l'agence de l'eau à 2027. Après une phase de bilan, la communauté de communes consacrera l'année 2019 à la construction d'un nouveau programme de restauration.

Des travaux complémentaires seront proposés pour poursuivre la reconquête du bon état des eaux. Ces derniers pourront débuter en 2020, après une phase de concertation avec les acteurs et l'accomplissement des procédures réglementaires (déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation de travaux au titre de la Loi sur l'eau).

A vos agendas !

Vous souhaitez en savoir plus sur les cours d'eau ?
Rendez-vous
dimanche 21 avril 2019 pour la randonnée **« Des sources à la mer »**.
Le matin, découverte de la rivière et de sites restaurés, l'après-midi, découverte de l'estran.

La CCCE s'engage pour le désenvasement de la Rance

L'envasement de la Rance est un sujet connu, qui fait régulièrement la une de nos quotidiens locaux.

Pour information, la communauté de communes est pleinement engagée dans l'opération « Lyvet 3 », qui a commencé cette année avec des travaux dès septembre 2018.

Pour l'année 2018, la collectivité a participé au financement des travaux, à hauteur de 50 000 €, avec nos deux agglomérations voisines de Saint-Malo et Dinan Agglomérations, EDF, l'Etat et la Région Bretagne. Cette opération se poursuivra les années prochaines, la communauté de communes sera ainsi amenée à poursuivre son cofinancement.

© D. Chazal

ZONES HUMIDES ZONES UTILES : AGISSONS !

Investir aujourd'hui dans la préservation et la restauration des zones humides, c'est pérenniser l'utilisation des ressources naturelles et des services qui s'y rapportent, dans le cadre d'un développement respectueux de l'environnement.

Questions à Philippe GUESDON,
Vice-Président en charge de l'environnement et de l'écologie à la CCCE.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?
Une zone humide est un espace de transition entre terre et eau, défini comme un terrain habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire pendant au moins une partie de l'année. La végétation y est le plus souvent dominée par des plantes hygrophiles (iris des marais, jonc, carex, valériane, angélique des bois, menthe aquatique...). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les zones humides ne sont pas toutes forcément situées en les fonds de vallées. On les trouve aussi autour de chaque zone de naissance de cours d'eau (« zone de source »). Les zones humides peuvent être exploitées en pâturage ou en prairie de fauche, mais elles sont aussi parfois laissées en friches ou en zones boisées.

Pourquoi ont-elles mauvaise réputation ?
Pour beaucoup, les zones humides sont encore considérées comme des zones de reproduction de moustiques, de repères de maladies, de zones insalubres en friche... Le caractère « peu rentable » apparent de ces terres contribue également à leur mauvaise presse auprès des propriétaires et des exploitants agricoles. Et c'est ainsi qu'environ 65 % des zones humides ont disparu en Bretagne au cours du siècle dernier sous la pression urbaine, les remblais, les voies de communication mais aussi suite aux travaux de drainage agricole ou forestier (peupleraies).

Les zones humides jouent-elles un rôle dans l'écosystème ?
Les zones humides nous offrent en réalité de nombreux services gratuits. En période de sécheresse, elles représentent les dernières zones productrices d'herbe pour les éleveurs. En période de crue, elles absorbent l'eau comme des éponges et participent ainsi à la lutte contre les inondations. A l'inverse, elles restituent de l'eau aux cours d'eau en périodes sèches et soutiennent les débits des rivières en été.

Les zones humides jouent également un rôle de filtre en participant à la rétention de matières en suspension et à la consommation des polluants (nitrates, phosphates, pesticides de synthèse...).
Grâce à la photosynthèse de sa végétation, les zones humides piègent ainsi plus de 30% du carbone atmosphérique dans les sols et jouent un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Sans oublier qu'elles représentent aussi un refuge pour la biodiversité puisqu'elles abritent près de 50% des espèces d'oiseaux et 100% des amphibiens.

Il est donc urgent de préserver ces espaces sensibles ?

Partant du constat que nos étés sont de plus en plus secs et que les évènements de pluie sont de plus en plus torrentiels, nous n'avons jamais eu autant besoin des services gratuits que nous offrent ces espaces. Il coûte en effet 5 fois moins cher de préserver les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement. C'est pourquoi, il est indispensable de restaurer les zones humides avec la collaboration des propriétaires terriens et des exploitants agricoles et forestiers.

Quels sont les travaux engagés par la CCCE pour restaurer ces espaces ?
Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Frémur Baie de Beaussais 2014-2018, la CCCE effectue des travaux pour restaurer le lien entre les cours d'eau et leurs zones humides sur des secteurs où la rivière a été artificiellement canalisée en bordure de parcelles. Malheureusement, un nombre important de zones humides restent encore largement dégradées, remblayées, drainées. C'est pourquoi nos efforts de restauration doivent se poursuivre.

D'INFOS :
RÉJANE DEBROISE
TIMOTHÉE LEPERLIER
CHARGÉS DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES
TÉL : 02 23 15 13 20
MOBILE : 06 07 66 17 91

LE PROGRAMME « BREIZH BOCAGE » EN PRATIQUE !

Depuis près de 10 ans, ce programme permet aux agriculteurs de replanter des haies bocagères. Le bocage joue en effet de nombreux rôles : réduction de l'érosion, brise vent, abris pour la faune, délimitation des parcelles... Chaque planteur a donc ses raisons pour planter !
Partons à la rencontre d'agriculteurs qui ont fait le choix de planter aujourd'hui le bocage de demain.

Eric COLOMBEL, éleveur-cultivateur sur Trégon qui a planté avec l'aide de Breizh Bocage près de 2400 mètres de haies en 3 ans.

Eric, peux-tu nous présenter ton activité ?
J'aime à dire que j'élève des poules pondeuses heureuses et des vers de terre travailleurs. J'utilise des techniques de culture simplifiées comme le non-labour, des rotations les plus longues possibles et le semi-direct.

Quelle place accordes-tu aux haies et talus sur ton parcellaire agricole ?
Les haies et talus contribuent à un certain équilibre écologique, en évitant érosion et lessivage, et en abritant des auxiliaires. De plus, les haies permettent dans la mesure du possible de limiter l'usage de produits phyto. Et puis, elles forment un paysage de travail agréable. Mais avant tout, il faut que ce paysage reste pratico-pratique car ce n'est pas du loisir !

Pour quelles raisons as-tu planté des haies champêtres sur tes parcelles ?
Pour faire concrètement de l'écologie et pas d'idéologie ! Lorsque l'on arrêtera d'opposer les systèmes, on fera un grand pas en avant... il y a du bon à prendre chez chacun. Je ne laboure plus depuis plus de 30 ans, les vers de terre travaillent pour moi. Mes longues rotations n'épuisent pas les sols et je favorise les auxiliaires. Tout cela doit me permettre de diminuer l'usage d'intrants, et le nombre de passages.

Comment entretiens-tu tes haies ?
A la tronçonneuse, à la nacelle sur le télescopique. Cela fait du bois de chauffage pour mes collègues et moi.

As-tu trouvé les démarches du programme « Breizh Bocage » compliquées ?
Non, il y a un interlocuteur qui s'occupe de tout ! J'avais vu chez les autres les plantations. J'ai pris le temps de la réflexion et puis j'ai pris contact.

Le programme Breizh Bocage est co-financé par l'Europe, la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau et les Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor.

LE PROGRAMME « BREIZH BOCAGE » EN PRATIQUE !

Michel GUERIN, éleveur à Beaussais-sur-Mer (Ploubalay). A planté près de 900 mètres de haies avec l'aide du programme Breizh Bocage.

Michel, peux-tu nous présenter ton activité ?
Je suis éleveur de limousines, race à viande, installé depuis près de 24 ans sur Ploubalay. L'élevage est en agriculture biologique, 100% herbe. Tout le parcellaire est d'un seul tenant.

Quelle place accordes-tu aux haies et talus sur ton parcellaire agricole ?
Je considère que le bocage participe au bien-être animal car les haies font brise-vent. Les talus retiennent l'eau sur les parcelles. Et pour moi, la nature est un lieu de détente et doit être agréable, comme un retour à la source, une manière de retrouver ses racines. Et puis, les haies, c'est aussi un abri pour le gibier !

Pour quelles raisons as-tu planté des haies champêtres sur tes parcelles ?
Parce qu'on me l'a proposé avec le programme Breizh Bocage ! Plus sérieusement, on avait commencé à planter il y a plus de 20 ans, du chêne et du hêtre. Et depuis quelques années, on a continué avec le programme de plantation. Si j'ai planté, c'est que je n'aime pas voir les parcelles vides, nues. Alors, j'y remets des arbres.

Comment entretiens-tu tes haies ?
Je les laisse naturelles le plus possible et je les taille quand elles prennent trop de place. A l'épareuse quand les branches ne sont pas trop grosses. Mais ce n'est pas l'idéal. De plus en plus, je fais appel à une entreprise qui entretient au lamier. C'est plus propre et meilleur pour la repousse.

As-tu trouvé les démarches du programme « Breizh Bocage » compliquées ?
Non, au contraire. Et il n'y a pas de paperasse à faire. L'animateur s'occupe de tout et suit les travaux. En fait, il y a juste à préparer les parcelles, enlever quelques clôtures avant que la plantation ne se fasse. C'est donc très simple de planter !

D'INFOS :
SYLVAIN GUERVENO
CHARGÉ DE MISSION BOCAGE ET PAYSAGE
TÉL : 06 67 68 50 92 / 02 57 11 01 24
S.GUERVENO@COTE-EMERAUDE.FR

GLOSSAIRE :

Auxiliaires de culture : organismes vivants, le plus souvent des insectes, qui facilitent la production agricole en se nourrissant de ravageurs des cultures ou en participant à la fertilisation du sol.
Lessivage : transport de matière (argile, limons) par l'eau de pluie. Le lessivage participe aussi au transfert des produits phytosanitaires dans les nappes souterraines et cours d'eau.
Erosion : lors de fortes pluies et sur des parcelles en pente sans obstacle, l'érosion crée des coulées de boue sur les routes, chemins, fossés.
Intrants : ensemble des produits apportés aux terres et aux cultures (engrais, produits phytosanitaires, semences, amendements...)
Lamier : scie circulaire comprenant plusieurs disques, située sur un bras articulé pouvant équiper un tracteur
Epareuse : faucheuse-broyeuse située sur un bras articulé pouvant équiper un tracteur

Venez découvrir le coin de nature près de chez vous !

Que vous soyez habitant de la communauté de communes ou de passage, il y a toujours un coin de nature à découvrir près de chez vous !
La communauté de communes a concocté un nouveau programme de 13 sorties ouvertes à tous pour 2019. Le tarif de 2 € par personne reste inchangé.

Il suffit de s'inscrire préalablement au 02 96 87 00 40.

Communes	Jours et horaires	Lieux
LANCIEUX (Polders/Tertre Corlieu)	**OBSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS** Jumelles en bandoulière partez à la rencontre des oiseaux des polders et de la baie de Lancieux. Aigrette garzette, tadorne de Belon, courlis cendré, bécasseaux et autres "bêtes à plumes" n'auront plus de secrets pour vous !	**Mardi 9 avril** (14h30-17h)
LANCIEUX (Polders/Tertre Corlieu)	**INITIATION À LA PHOTO NATURE** Voir et prendre en photos la nature, du paysage à la macro. Rendez-vous avec un animateur nature photographe pour une initiation aux techniques de base.	**Mercredi 10 avril** (14h30-17h)
PLEURTUIT	**FABRICATION DE JOUETS BUISSONNIERS** Vous avez un bon couteau, un peu d'habileté, de la patience, de l'imagination, parfait ..., ça va siffler, claquer. Mais avant, il vous faudra trouver la bonne branche de noisetier, vider le bon morceau de sureau, ou fixer la bonne herbe de nos campagnes. Balade champêtre idéale en famille !	**Mercredi 17 avril** (10h-12h30)

En collaboration avec la Maison de La Rance.

RETOUR SUR

LE PÔLE DÉCHETS SE MOBILISE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES OCÉANS !

Le pôle déchets, en partenariat avec l'association ESCALE BRETAGNE, a organisé du 23 au 27 juillet 2018 une opération de sensibilisation sur les déchets et le recyclage avec les enfants du club de plage de Saint-Lunaire.

Au cours de cette semaine thématique, les enfants ont imaginé et conçu une « éco-expo » qu'ils ont présentée en fin de semaine à leurs parents ainsi qu'aux élus municipaux et communautaires.

Cette exposition est actuellement visible à la déchèterie de Dinard.

LES TRAVAUX DU SIÈGE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE OFFICIELLEMENT INAUGURÉS

Après plusieurs mois de travaux, le siège de DINARD CÔTE D'EMERAUDE TOURISME a été inauguré le 29 octobre dernier, en présence d'Alain Launay, Président de la CCCE et de Patrick Celton, Président de l'Office de Tourisme.

Ces travaux, démarrés en février 2018, ont consisté en une réhabilitation complète des locaux de l'office de tourisme qui n'ont jamais connu de travaux significatifs depuis les années 80 et une extension avec de nouveaux bureaux.

Le siège de l'Office de Tourisme se déploie désormais sur 445 m² comprenant un vaste espace d'accueil et d'information des visiteurs dans la rotonde du Gallic ainsi qu'un back office donnant sur l'arrière du bâtiment, composé de bureaux, d'une salle de réunion et de réserves pour le stockage des brochures.

Le montant des travaux s'élève à près de 800 000€, financés par la CCCE, avec le concours financier du département d'Ille-et-Vilaine (156 413€), de la Région Bretagne (100 000€) et de l'Etat (100 000€).

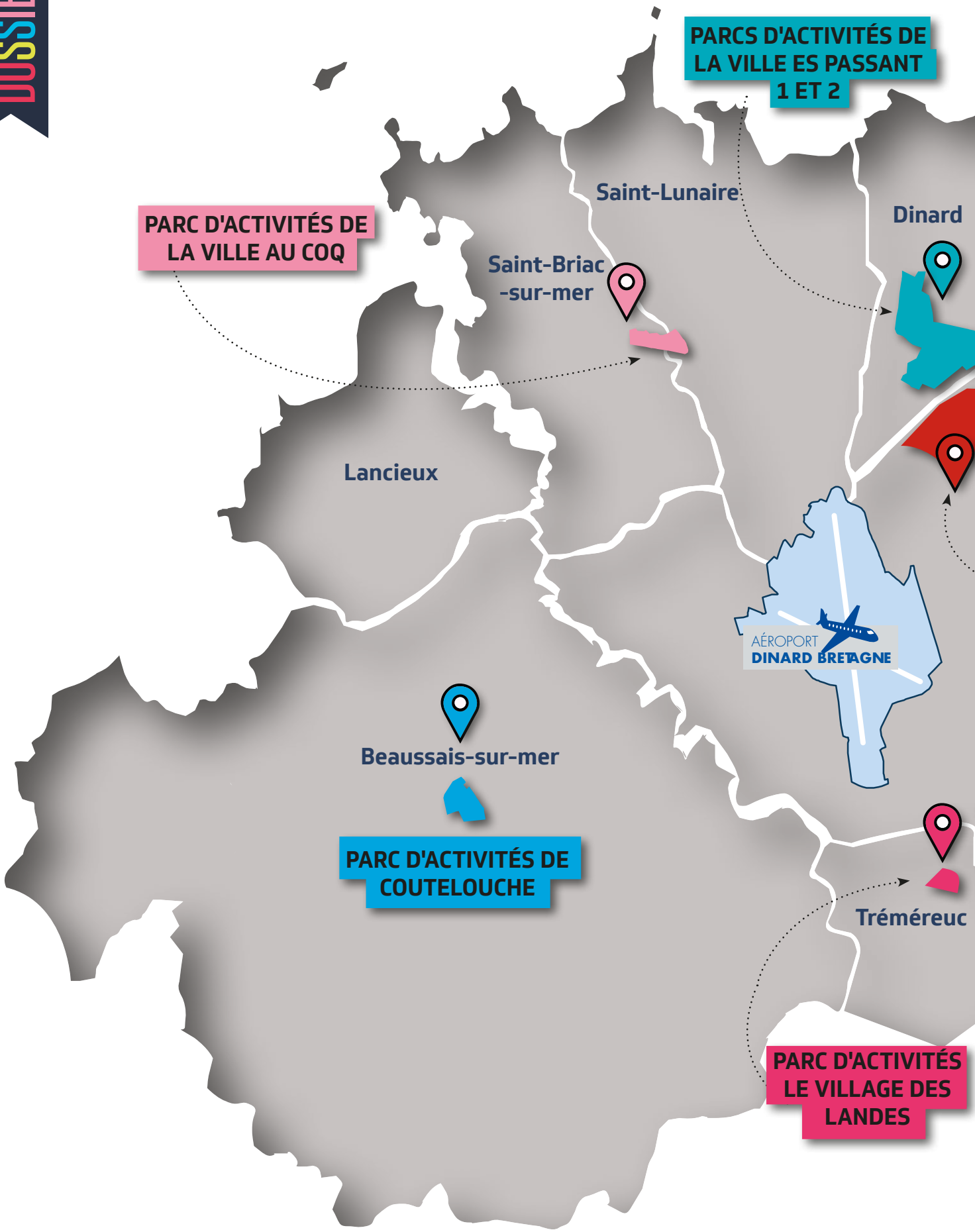
PARCS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE ES PASSANT 1 ET 2
PARC D'ACTIVITÉS DE LA VILLE AU COQ
Saint-Lunaire
Dinard
Saint-Briac -sur-mer
Lancieux
AÉROPORT DINARD BRETAGNE
Beaussais-sur-mer
PARC D'ACTIVITÉS DE COUTELOUCHE
Trémereuc
PARC D'ACTIVITÉS LE VILLAGE DES LANDES

En matière de développement économique et d'emploi, l'action de la Communauté de Communes repose sur une politique volontariste d'accueil et de soutien des entreprises et un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et des recruteurs.

Un soutien sans faille aux entreprises et à l'emploi

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

La CCCE crée les conditions favorables à l'implantation des entreprises en accompagnant les porteurs de projet qui souhaitent s'implanter sur le territoire. Elle favorise, par ailleurs, le développement des TPE à travers un dispositif spécifique cofinancé par la Région Bretagne et mène enfin un programme de requalification des zones d'activités existantes pour qu'elles conservent leur attractivité et apportent de nouvelles offres aux habitants.

Créer les conditions favorables à l'implantation d'entreprises :

Depuis sa création en 1996, la CCCE a créé 3 zones d'activités économiques dont 4 parcs artisanaux (Coutelouche, La Ville-au-Coq, Les Reverdiers et l'Orme), 2 zones commerciales (La Jannaie et La Ville-es-Menier) et 1 zone commerciale et tertiaire (Cap Emeraude). Le parc d'activités des Landes à Tréméreuc est venu compléter cette offre foncière suite au transfert de la compétence « Zones d'Activités Economiques » par la Loi NOTRe et à l'intégration de Tréméreuc au 1er janvier 2017.

Ces zones étant aujourd'hui presque complètes, plusieurs projets d'extension sont à l'étude, notamment un à Beaussais-sur-Mer (parc d'activités de Coutelouche). L'objectif : permettre aux acteurs économiques, artisans et commerçants, de pouvoir s'installer ou maintenir leur activité au plus près de leurs lieux de vie et dans des conditions adaptées, techniquement et économiquement.

En complément, la CCCE propose aussi une offre immobilière à travers le concept des « ateliers relais ». Cette solution, qui s'adresse aux jeunes entreprises, permet de démarrer et de consolider une activité avant d'envisager une solution immobilière plus pérenne. Les 5 ateliers relais construits en 2013 et implantés dans la zone de l'Orme à Pleurtuit, accueillent des entreprises pour une période de 36 mois maximum.

Accueillir et orienter les entreprises en demande d'implantation :

L'action économique de la communauté de communes se traduit également par l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet ou des chefs d'entreprise qui souhaitent s'installer, reprendre, transmettre ou développer une activité. Le service développement économique leur propose une assistance en matière de recherche de terrains ou de bâtiments, de mise en relation avec les partenaires économiques ou de recherche de financements...

Accompagner les TPE commerciales et artisanales dans leur développement :

Par son action, la CCCE mène une politique en faveur du soutien aux TPE, qui constituent un maillage essentiel du tissu économique local. Mené en partenariat avec la Région Bretagne, le « Pass Commerce Artisanat» vise à accompagner les toutes petites entreprises commerciales ou artisanales ayant un projet de création, reprise, modernisation ou extension d'activité, par le soutien aux investissements immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité), de mises aux normes d'hygiène, d'embellissement et d'attractivité, et d'acquisition d'équipements immobiliers et matériels. Ce dispositif s'adresse aux TPE situées dans les communes de moins de 5000 habitants. Il permet de bénéficier d'une subvention de 30% des dépenses

éligibles, cofinancée par la Région et la CCCE (d'un montant de 7500€ maximum).
Les bénéficiaires sont les entreprises commerciales ou artisanales indépendantes, cafés, restaurants, hôtels inscrits au Registre du Commerce ou au répertoire des métiers, à l'exception des commerces non sédentaires, des professions libérales, du secteur médical ou paramédical, des autoentrepreneurs, de ceux qui exercent à leur domicile, des SCI, des gîtes, meublés et chambres d'hôtes.

Conserver l'attractivité de l'ensemble des parcs d'activités :

La communauté de communes soutient les projets de requalification des parcs d'activités. Deux sont aujourd'hui concernés : La Ville au Coq à Saint-Lunaire et Saint Briac-sur-Mer, qui vient de faire l'objet d'importants travaux d'assainissement et de voirie. Le second parc concerné est L'Hermitage à La Richardais, dont la requalification prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal et le déménagement du collège privé Sainte Marie.

Conserver le commerce de proximité dans les centre-bourgs :

L'action de la communauté de communes est aussi locale et de proximité. A cet effet, elle a réalisé au Minihic-sur-Rance 2 commerces actuellement loués et a, par ailleurs, largement financé la construction du restaurant communal «Le Feu Rouge» à Trégon, vecteur de dynamisme économique et de lien social.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En complément des actions menées en direction des entreprises, la CCCE soutient les demandeurs d'emploi dans leurs démarches liées à la formation et à l'insertion, à travers le Point Accueil Emploi (PAE).
Elle organise, par ailleurs, chaque année, plusieurs évènements sur cette thématique, en particulier le Forum de l'Emploi qui permet de faire se rencontrer, dans un même lieu, les demandeurs d'emploi et les employeurs locaux.

Le PAE : un service de proximité pour les demandeurs d'emploi et les employeurs locaux

Le PAE intervient depuis 2015 au service des demandeurs d'emploi de la communauté de communes et des entreprises locales, en lien avec Pôle Emploi.

Animé par une équipe de deux conseillères, ce service de proximité décline son action autour de 4 axes prioritaires :

- Aider les demandeurs d'emploi dans toutes leurs démarches d'insertion
- Informer sur les formations, la VAE, les financements possibles...
- Renseigner les demandeurs d'emploi sur leurs droits et leurs devoirs, les prestations Pôle Emploi, la création d'entreprise...
- Accompagner les employeurs locaux en matière de recrutement

Situé au siège de la CCCE à Pleurtuit, le PAE possède un espace numérique qui permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer leurs démarches de manière autonome ou en étant accompagnés.
Des rendez-vous peuvent également être organisés dans les mairies du territoire pour les demandeurs d'emploi ayant des problèmes de mobilité.

D'INFOS :
POINT ACCUEIL EMPLOI
TÉL.: 02 23 15 13 24
PAE@COTE-EMERAUDE.FR
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H

Le Forum de l'Emploi : le temps fort pour l'emploi sur la CCCE

Lancée en 2016, cette manifestation est le rendez-vous annuel de l'emploi sur le territoire. Lieu de rencontres et d'échanges entre les demandeurs d'emploi et les principaux employeurs locaux, il compte chaque année autour de 900 visiteurs. Cette opération est organisée par le service développement économique de la CCCE, en partenariat avec Pôle Emploi Saint-Malo, la CCI d'Ille-et-Vilaine, les Missions Locales du Pays de Saint-Malo et de Dinan, le Réseau SPEF Bretagne (Structures Proximité Emploi Formation), Le Spot Maison des Jeunes et la Ville de Dinard.

Bon à savoir :

Le prochain Forum de l'Emploi se déroulera samedi 23 mars 2019 à Dinard (au COSEC) de 13h à 17h.

3 questions à : Michel Penhouët, Vice-Président au développement économique et à l'emploi

Après une 1ère année de mise en oeuvre, quel bilan tirez-vous du Pass Commerce Artisanat ?

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan car le Pass commerce n'est pas encore assez connu. Mais les premiers candidats sont ravis. Le dispositif est simple et les entreprises sont guidées, gratuitement, par la CCI ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le montage de leurs dossiers.

La Région Bretagne, qui est à l'origine de ce dispositif, a souhaité allier simplicité et réactivité. Les dossiers sont ainsi validés en local par la communauté de communes. La région abonde systématiquement les dossiers acceptés par la communauté et le financement de la mesure est assuré pour moitié par les deux collectivités.
Au final, dans les villes de moins de 5000 habitants, les entreprises commerciales ou artisanales peuvent bénéficier d'une subvention égale à 25 % d'un plafond de 30 000 euros soit 7 500 euros.
5 dossiers ont déjà été instruits, un premier paiement a déjà été fait à l'entreprise Propulsion Sailing située à La Richardais. Et nous nous attendons à une forte demande pour 2019.

Quels sont les enjeux et les objectifs de l'extension du parc d'activités de Coutelouche à Ploubalay ?

Les temps ont changé depuis le programme « Qualiparc » qui souhaitait aménager des zones d'activités au fond de parcs paysagers. Aujourd'hui, il faut économiser les terres agricoles et éviter l'artificialisation des sols. C'est dans ce sens que nous oeuvrons. Il faut prioritairement utiliser les bâtiments vacants, après les départs en retraite, mais cela ne suffit pas. Le tissu artisanal est en plein essor, c'est pourquoi nous avons décidé, en accord avec la mairie de Beaussais-sur-Mer, d'agrandir le parc d'activités de Coutelouche. Nous imaginons des lots plus petits, entre 500 et 1 000 mètres, qui correspondent mieux aux besoins réels des artisans.

La CCCE doit délibérer avant le 31 décembre 2018 sur les actions de soutien aux activités commerciales qui relèveront de l'intérêt communautaire. Pouvez-vous nous les présenter ?

Plus précisément, la communauté de communes doit délibérer sur ce qui est de compétence communautaire et ce qui reste de compétence communale, faute de quoi l'ensemble de la compétence va échapper aux communes, ce qui serait une hérésie.
Le sujet a été abordé en commission économie, le débat n'est pas tranché, mais il y a unanimité pour plébisciter la proximité. Les centres villes sont très divers avec leurs unions commerciales, leurs animations propres. Qui mieux que le maire, ou l'élu en charge du commerce, peut comprendre le problème des uns et des autres ? Qui est le mieux placé pour gérer le problème des parkings, des sens de circulation, d'ambiance commerciale ? C'est assurément la commune. Ceci n'empêche pas la communauté de coordonner le schéma commercial global. L'équilibre semble facile à trouver.

DINARD

Dinard, ville de cinéma, sous le feu des projecteurs

Dinard a été sous le feu de tous les projecteurs pendant les 5 jours de la 29e édition du Dinard Film Festival. Grand succès public et médiatique, notamment grâce à un jury de renommée internationale présidé par l'immense Monica Bellucci, cette édition a également battu les records de fréquentation avec 31.000 entrées. Compétitions, rencontres, masterclass, avant-premières, hommages, invités prestigieux et tapis rouge : les cinéphiles français et anglais ont été chouchoutés par une programmation dense et éclectique.

Palmarès

Le raz-de-marée *« Jellyfish »* !

Le premier film du réalisateur James Gardner repart avec 4 statuettes «Hitchock».

Dans la pure tradition du cinéma social cher à Ken Loach, ce film, réalisé quasiment sans budget, raconte la vie de Sarah Taylor qui, en plus de s'occuper de toute sa famille, se fait chahuter à l'école et exploiter par son patron. Un professeur de théâtre lui permet de canaliser ses frustrations dans un spectacle comique... et Sarah se découvre alors un talent caché.

Photo : © Aymeric Lepesant

Devant une foule massée autour du tapis rouge, le jury long métrage de cette édition, composé de gauche à droite de Ruper Grint, Kate Dickie, Emmanuelle Bercot, Thierry Lacaze, la présidente Monica Bellucci, Alex Lutz, et Sabrina Ouazani

SAVE THE DATE : La 30è édition du Dinard Film festival aura lieu du 25 au 29 septembre 2019

Festival vidéo jeunesse

La fin d'année a été également rythmée par un autre événement cinématographique avec le festival vidéo jeunesse, le 24 novembre dernier.

Ce festival offre l'opportunité de diffuser des courts- métrages réalisés par des structures enfance et jeunesse (MJC, accueils de loisirs, écoles, collèges, etc...). Le public y découvre des films réalisés par les jeunes, échange avec des professionnels du cinéma, participe à des animations, le tout dans une ambiance conviviale.

BEAUSSAIS-SUR-MER

Animations de Noël

La magie de Noël s'empare de Beaussais-sur-Mer le week-end du 22 et 23 décembre.

Le samedi 22 décembre, le Père Noël propose aux petits comme aux grands un voyage « au pays des Féeries ».

Les animations débuteront dès 15h30 avec l'arrivée du Père Noël. Au programme : promenade en calèche, manège....

Pour la 3ème année consécutive, une projection monumentale aura lieu à partir de 18h30, sur les murs extérieurs de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Ploubalay.

Pour la création de cette projection monumentale : réalisation d'une vidéo participative avec les habitants de la commune (enfants du centre de loisirs, commerçants et aînés) et après : post production en studio.

Pour les éditions de 2016 et 2017, nous avions eu respectivement plus de 500 et 800 personnes présentes à la projection.

Un après-midi qui permettra de passer un moment convivial en famille et repartir avec de beaux souvenirs.

Animations gratuites

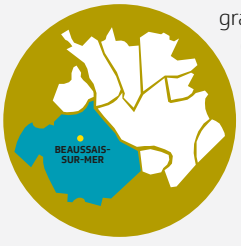

Le dimanche 23, concert gratuit de Gospel à partir de 17h30 à l'église de Ploubalay, avec le groupe Swing Gospel Saint-Malo.

SAINT-BRIAC-SUR-MER à Noël

INAUGURATION DE LA CRÈCHE ET VITRINE DE NOËL

Samedi 8 décembre - À partir de 17h

PLACE DU CENTRE

L'inauguration de la traditionnelle et culturelle crèche de Noël sera animée en lumières, mais aussi en chansons grâce à la présence de la chorale briacine suivie de la chorale malouine, la Mal'O Chansons.

Un décor fascinant et enchanteur vous attendra. La soirée se clôturera autour d'un verre de vin chaud et par la découverte de l'attrayante vitrine de Noël de l'Union des Commerçants, avec des lots à gagner d'une valeur total de 4000 € ! Collectionnez les vignettes disponibles chez vos commerçants briacins.

BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

Du 8 au 17 décembre

PLACE TONY VACCARO

Vous souhaitez écrire au Père-Noël ?

Venez déposer votre courrier avant le 17 décembre dans la boîte aux lettres du Père Noël, qui se trouve sur la place Tony Vaccaro, en face de la mairie.

La mairie se charge ensuite de les envoyer au pôle nord afin que le Père Noël puisse vous répondre (nom, prénom et adresse à ne pas oublier au dos des dessins ou lettres).

DESCENTE DU PÈRE NOËL

Dimanche 23 décembre à partir de 16h30

PLACE DU CENTRE

Venez-vous réchauffer autour d'un bon chocolat chaud et déguster crêpes et gaufres maison pour le goûter dès 16h30.

En attendant la venue du Père Noël, des tickets de tombola seront distribués aux enfants, puis à la nuit tombée (vers 17h15), du haut de la grande rue, le Père Noël fera son apparition accompagné de son fidèle compagnon Lutin.

Distribution de bonbons et cadeaux au rendez-vous.

CONCERT DE GOSPEL SONG OF FREEDOM

Mercredi 26 décembre - 18h à l' ÉGLISE

Lors du traditionnel concert de Noël, la chorale «Song of Freedom» nous fera le plaisir de revenir chanter à Saint-Briac.

Sonia Pinçon, chef de chœur, sera accompagnée de 13 choristes et du pianiste Edouard Leys.

Un grand moment d'émotions à partager en famille ou entre amis

Animations gratuite

INFORMATIONS PRATIQUES
EN MAIRIE 02 99 88 32 34
SAINTBRIAC.FR
SAINT-BRIAC@WANADOO.FR

LA RICHARDAIS

UN CARNAVAL INTERCOMMUNAL ?

A l'initiative de la municipalité de Dinard, la commune de La Richardais, sollicitée pour participer au carnaval répondra présente en 2019 pour 3ème année consécutive.

Nous nous conformons au thème proposé et, suite à un appel auprès de nos associations locales, nous avons constitué depuis ces deux dernières années " une équipe de choc" qui travaille avec bonne humeur afin de représenter honorablement La Richardais.

Il y a eu "L'arche de Noé" pour Contes et Légendes, l'an passé ce fut "Sangoku" pour les héros de bandes dessinées et l'an prochain nous avons répondu favorablement pour le thème : "Dinard so british".

Les idées fusent déjà et croyez nous ce sera une belle réalisation pour un bel événement.

Peu de communes ont répondu à cette invitation... dommage, c'est l'occasion de rapprocher les membres de nos associations et de participer au sein de notre intercommunalité à une journée festive.

En son temps le challenge intercommunal a été annuellement une journée conviviale... Alors pourquoi pas aujourd'hui le carnaval ?

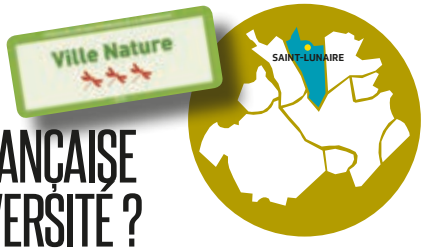

SAINT-LUNAIRE

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ ?

La ville de Saint-Lunaire a récupéré, au printemps 2018, le « Pavillon bleu », qu'elle avait perdu en 2017, suite à une erreur technique. Elle ne l'aura pas en 2019, tout simplement parce qu'elle a fait le choix de ne plus le demander.

La commune n'a plus rien à prouver en matière de qualité des eaux de baignade, les résultats sont excellents depuis plus de 20 ans. Les élus ont donc choisi de se lancer dans un nouveau challenge qui valorise, sans doute mieux, ses efforts tous azimuts pour le développement durable.

Elle a postulé au titre de « Capitale française de la biodiversité » organisé, depuis 2010, par l'Agence Nationale de la Biodiversité, en lien avec le ministère de la transition écologique et solidaire, l'association des maires de France et divers autres partenaires impliqués dans la transition écologique.

Si la ville de Besançon a été déclarée lauréate, Saint-Lunaire a, pour sa première participation, obtenu 3 libellules sur les 5 possibles. Dans sa catégorie, petites villes de 2001 à 20 000 habitants, une seule commune a fait mieux avec 4 libellules.

La commune arborera donc prochainement, et avec une certaine fierté, le label « Ville nature » à chacune des entrées de la ville. Bien entendu, élus et salariés ne comptent pas en rester là. Après l'atlas de la biodiversité, après l'observatoire des amphibiens, des hérissons, des verts luisants, la commune s'apprête à lancer une initiative qui impliquera l'ensemble des citoyens dans leur quotidien. Vous en saurez plus dans quelques mois.

Et qui sait ? Saint-Lunaire sera peut-être dans quelques années la capitale française de la biodiversité.

PLEURTUIT

NOËL À PLEURTUIT

DES ÉVÉNEMENTS POUR PETITS ET GRANDS.

Deux dates à retenir, le mercredi 5 décembre avec l'atelier des lutins à l'espace Delta et le samedi 22 décembre avec la Fête des lumières.

C'est désormais une tradition, chaque fin d'année, à quelques jours de Noël, la Ville de Pleurtuit propose une après-midi récréative pour les enfants de 3 à 10 ans avec des ateliers manuels et gourmands. Animés par des bénévoles d'associations de loisirs créatifs et par des agents de la ville, l'atelier des lutins c'est une grande fabrique de petites réalisations que les enfants rapportent chez eux ensuite : des objets de décoration pour le sapin à la maison ou des gourmandises fabriquées aux ateliers culinaires. Chaque enfant, accompagné d'un adulte responsable, doit s'inscrire, à son arrivée le jour de l'animation le mercredi 5 décembre.

Et pour patienter avant d'accéder à un atelier, des animations sans inscription sont proposées : le maquillage animé par l'Espace Jeunes, la réalisation d'une guirlande géante ou encore les jeux surdimensionnés de l'association Ludik qui remportent toujours un vif succès.

Le programme des ateliers est disponible sur le site www.pleurtuit.com

Rendez-vous quelques jours plus tard, le samedi 22 décembre pour la Fête des Lumières. Cette année, ce seront les « Elfes de Lumières » du Théâtre Iguane qui mèneront le défilé depuis l'Espace Delta jusqu'à la place de l'église en passant par un parcours en ville. Ils seront accompagnés par le Bagad Douar Ha Mor. Chaque spectateur est invité à participer en venant avec lampions et lanternes pour accompagner le cortège. A 18h30 un spectacle aura lieu sur le parvis de l'église.

Et pour se réchauffer, vin chaud, crêpes et galettes/saucisses seront proposés dans les chalets en bois place de l'église.

www.pleurtuit.com

LANCIEUX

Deux campings les pieds dans l'eau

La commune de Lancieux possède sur son territoire deux campings : l'un municipal et l'autre privé.

Tous les deux se situent à proximité immédiate des plages Le camping municipal (deux étoiles) possédera au cours de l'hiver une salle d'animation qui sera un plus pour les résidents du camping.

Le camping du Villeu, lui, (trois étoiles) s'est doté au printemps dernier d'une magnifique piscine couverte qui a réjouit les estivants.

Les hébergements touristiques de plein air de la commune ont à coeur de répondre au mieux aux attentes de sa clientèle. Les propriétaires investissent dans ce sens.

Venez découvrir ou faites connaître nos campings du bord de mer !

DÉCOUVERTE DU Territoire

1

2

3

4

5

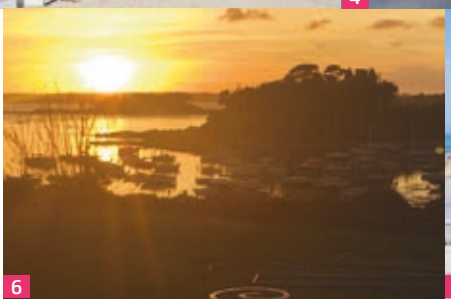
6

7

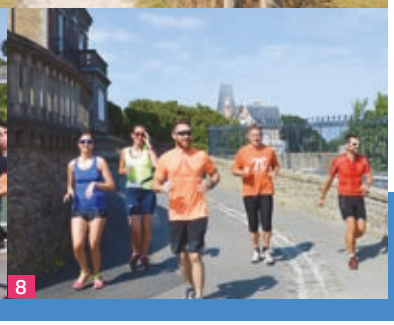
8

Patrimoine : histoire de gourmandise

1 Balade Gourmande à Saint-Briac-sur-Mer : pique-nique sur la plage de Port-Hue

Pour la première année, Dinard Côte d'Émeraude Tourisme, organisait des sorties mariant la découverte du Patrimoine et les plaisirs de la gastronomie locale.

Ce fut le cas à Saint-Briac-sur-Mer à l'occasion d'une balade gourmande inédite. Abordant tout d'abord le château du Nessay et le quartier de la Chapelle, berceau de la station, une halte gourmande avait lieu ensuite sur la plage de Port-Hue. En collaboration avec la biscuiterie Ker Lann de La Richardais, et Guillaume Buisson, gérant des boissons Flibuste (cidre et jus de pomme), un pique-nique était proposé aux participants pour apprécier des produits locaux de qualité et partager un instant convivial avec les exploitants et la guide accompagnatrice.

2 Les Rendez-vous du Jeudi au Moulin de Buglais à Lancieux

Tous les jeudis des vacances scolaires à Pâques et cet été, la même équipe se retrouvait au Moulin de Buglais à Lancieux. En plus du privilège d'accéder à l'intérieur de ce monument incontournable de la station, cette visite offrait aussi l'occasion d'apprécier des produits bretons au goût inimitable.

Les visites historiques : un indémodable

En 2018 l'office de tourisme organisait 66 visites guidées afin de découvrir les stations balnéaires de Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer et Lancieux ainsi que les bords de Rance. Près de 600 participants s'y sont donné rendez-vous.

A Dinard et en collaboration avec le service Ville d'Art et d'Histoire, une centaine de visites ont accueilli près de 1 250 participants.

3 La visite de la Pointe du Décollé et ses villas à Saint-Lunaire

Le Décollé s'apprécie particulièrement en période de grandes marées. Lors des grands coefficients, le paysage se sublime dévoilant les charmes et la physionomie si particulière de la Baie.

4 La visite à succès sur les Romanov à Saint-Briac-sur-Mer

Leur célébrité à Saint-Briac n'est plus à faire ! La balade suit les traces de cette famille impériale de Russie ayant trouvé refuge en Bretagne suite à la Révolution russe de 1917.

5 Visite nature : Entre terre et mer à Lancieux

Entre estran et espaces verts, cette sortie au Tertre Corlieu immerge le visiteur dans un paysage en grande partie façonné par l'Homme.

6 L'inoubliable : la balade au crépuscule à Saint-Briac-sur-Mer

Quoi de plus enchanteur que de découvrir Saint-Briac à la tombée de la nuit ? Depuis la croix des marins, maison après maison, le public est invité à suivre le détail des vieilles pierres jusqu'à la place de l'église et du centre.

7 Visites et chant unis à Dinard

Le patrimoine mis en musique, tel était le défi lancé par le service Ville d'Art et d'Histoire de Dinard en 2018. Tous les vendredis de l'été, Histoire et Architecture prenaient la forme d'airs envoûtants au gré de la chanson française d'hier et d'aujourd'hui.

8 On jogge Patrimoine à Dinard !

Faire du sport et découvrir côte à côte les éléments du patrimoine qui nous environnent au quotidien, pari réussi pour presque 30 joggeurs cet été !

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À CES RENDEZ-VOUS
ET NE PAS MANQUER UNE BELLE OCCASION DE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE AUTREMENT, CONSULTER L'AGENDA 2019 SUR LE SITE DINARDEMERAUDETOURISME.COM. INFORMATIONS SUR VISITES@DINARDEMERAUDETOURISME.COM

VL nov 2018 : @photos : Serge Bizeul, Dinard Côte d'Émeraude Tourisme, Valéry Lamoure, Service VAH Dinard.

Décembre

Du mardi 4 au lundi 24 décembre
DINARD
INSTALLATION ÉVOLUTIVE « LE VILLAGE DE L'AVENT »
MÉDIATHÈQUE L'OURSE
16h30 à 18h
Gratuit

16, 23 et 30 décembre
SAINT-LUNAIRE
FESTIVITÉS DE L'AVENT ET MARCHÉS DE NOËL

Du vendredi 21 au lundi 24
DINARD
MARCHÉ DE NOËL DE SAINT-ENOGAT.

Mercredi 5
PLEURTUIT
ATELIER DES LUTINS
ESPACE DELTA
13h30 à 17h30
Après-midi récréative pour les enfants de 3 à 10 ans proposée par la Ville de Pleurtuit : fabrication de décorations de Noël, ateliers gourmands, maquillage, réalisation d'une fresque géante... Programme disponible sur www.pleurtuit.com

Du samedi 15 au lundi 21
DINARD
MARCHÉ DE NOËL

FÊTE DES LUMIÈRES
Place de la République
18 h 30

Samedi 22
BEAUSSAIS-SUR-MER
ANIMATIONS DE NOËL
à partir de 15h30
Arrivée du père Noël, promenade en calèche, goûter offert aux enfants, animations diverses. A partir de 18h30 projection monumentale organisée par la municipalité et les Amis du Cheval de la Baie de Beaussais.

Samedi 22
PLEURTUIT
"LES ELFES DE LUMIÈRES"
PLACE DE L'ÉGLISE
à partir de 17h
Venez avec vos lampions, lanternes et bougies pour accompagner les artistes circassiens du Théâtre Iguane. Participez au défilé. Spectacle à 18h30
Gratuit

Samedi 8
SAINT-BRIAC-SUR-MER
INAUGURATION DE LA CRÈCHE ET VITRINE DE NOËL
PLACE DU CENTRE
à partir de 17h
L'inauguration de la crèche de Noël sera animée en lumières mais aussi en chansons grâce à la présence de la chorale briacine suivie de la chorale malouine la Mal'O Chansons. La soirée se clôturera autour d'un verre de vin chaud et par la découverte

de l'attrayante vitrine de Noël de l'Union des Commerçants, avec des lots à gagner d'une valeur totale de 4000€ ! Collectionnez les vignettes disponibles chez vos commerçants briacins.
+ Informations en mairie : 02 99 88 32 34

Dimanche 23
BEAUSSAIS-SUR-MER
CONCERT DE GOSPEL
ÉGLISE DE PLOUBALAY
17h30
(Gospel Swing Saint-Malo)

Mercredi 26
SAINT-BRIAC-SUR-MER
CONCERT DE GOSPEL SONG OF FREEDOM
ÉGLISE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER.
à 18h
Sonia Pinçon, chef de chœur, sera accompagnée de 13 choristes et du pianiste Edouard Leys

Du 21 décembre au 5 janvier
SAINT-BRIAC-SUR-MER
EXPOSITION TROUBLE-FÊTE #2
2ÈME ÉTAGE DU PRESBYTÈRE
14h à 18h
La salle d'exposition du Presbytère accueillera une exposition d'art réunissant les œuvres des jeunes artistes Lydie Chamaret et RHiZO, produites pour l'occasion. Cette exposition rassemblera des travaux audacieux s'inspirant de notre mémoire collective relative aux fêtes populaires. Fermé le 25 décembre et 1er janvier.

Samedi 8
DINARD
CONCERT DE NOËL
ÉGLISE N/DAME
par l'ensemble vocal Maurice Ravel
à 16h

Dimanche 9
BEAUSSAIS-SUR-MER
MARCHÉ DE NOËL
SALLE DES FÊTES DE PLOUBALAY
Nombreuses animations et stands divers. Choucroute sur place ou à emporter. Réservation auprès de la boulangerie Frin ou de la Maison de la presse.

Du 15 au 31 décembre
SAINT-BRIAC-SUR-MER
EXPOSITION DE LA PHOTO DE L'ANNÉE
3ÈME ÉTAGE DU PRESBYTÈRE
15h à 18h
Venez découvrir et voter pour LA photo de l'année sur le thème 2018 : « Pêches et Marées ». Attention, fermeture des votes le 31 décembre à 18h. La plus belle photo, issue du vote du public, fera office de support de communication 2019 pour la commune.

Lundi 31
DINARD
BAIN DU 31 DÉCEMBRE
PLAGE DE L'ECLUSE

Janvier Février Mars

Vendredi 18
DINARD
RÉCITAL BEETHOVEN
AUDITORIUM STEPHAN BOUTTET
Piano : François Dumont
à 20h

Dimanche 27
DINARD
BALLET DE KIEV « LE LAC DES CYGNES »
SALLE POLYVALENTE DU COSEC
à 15h
De 23 € à 25 €

BEAUSSAIS SUR MER
EXPOSITION FRAC FORMES ET COULEURS
GALERIE D'ART DU GROUPE SCOLAIRE HENRI DEROUIN

Vendredi 8
PLEURTUIT
« HONORÉE PAR UN PETIT MONUMENT »
ESPACE DELTA
à 20h30
Cette pièce nous livre le combat d'un jeune homme confronté à l'irréparable. Au travers des personnages, des regards et des mots faussement détendus, Denise Bonal nous impose un texte fort, percutant, et comme à son habitude, teinté de drôlerie, inspiré d'un fait divers paru dans les années 70. Un jeune homme amputé, estimait être dans son droit en demandant à l'hôpital la restitution de sa jambe... Comment se « reconstruire » après un tel drame ?
Tarifs : 16 € / 11 €

Mercredi 20
PLEURTUIT
CONCERT « ZOU ZIK 2 »
ESPACE DELTA
à 15h30
avec Emane par l'association ZOU
Concert de musique amplifiée où les décibels et la durée sont adaptés aux plus petits (à partir de 3 ans). Avec ses 5 musiciens, Emane emportera le public dans son univers new soul, Gospel et Hip Hop. Pour reprendre des forces, un goûter bio et local sera proposé.
Tarifs : 5€ / 3€

Vendredi 1er mars
DINARD
DA SILVA EN CONCERT SOLO
Villa Les Roches Brunes
à 20h30
Tarifs : 15€ / 12 €

© Julien Mignot

Jeudi 7
BEAUSSAIS-SUR-MER
PRINTEMPS DES POÈTES
MÉDIATHÈQUE DE BEAUSSAIS-SUR-MER
à 18h30
Cabaret Concert avec le groupe Magellan en partenariat avec la bibliothèque des Côtes d'Armor. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Samedi 16
PLEURTUIT
CONCERT D'ARTHUR H.
ESPACE DELTA
à 20h30
Avant de clôturer sa tournée « Amour chien fou » à l'Olympia en mars 2019, Arthur H. fera une étape à l'Espace Delta. Arthur H. est un acrobate qui sait allier la poésie la plus exigeante à l'énergie du rock et à la jubilation de la pop. Il faut écouter comme Arthur H. parle merveilleusement des gens qu'il aime. Les femmes, qu'elles soient fées ou sorcières, boxeuses ou reines de coeur, habitent ses mots et sa musique depuis toujours.
Tarifs : 30€ / 21€
Réservations billets : 02 99 88 84 22
billeterie@pleurtuit.com
www.fnacspectacles.com

Samedi 16
BEAUSSAIS-SUR-MER
BAL COUNTRY
SALLE DES FÊTES DE PLOUBALAY
à 19h45
Participation 5 €

Samedi 23
DINARD
FORUM DE L'EMPLOI
COSEC
De 13h à 17h

Samedi 23
Dimanche 24
PLEURTUIT
OPÉRETTE « COQUIN DE PRINTEMPS »
ESPACE DELTA
à 20h30 Samedi / à 15h00 Dimanche
par la Cie Lyrique d'Emeraude
Une opérette de 1958 créée par Jean Valmy, mise en musique par Guy Magenta en 2 actes et 6 tableaux.
Tarif : 25€ / Réservations : 07 77 73 72 82

POUR CONSULTER L'AGENDA COMPLET DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
WWW.DINARDEMERAUDETOURISME.COM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE
CAP ÉMERAUDE
1, ESPLANADE DES ÉQUIPAGES
35730 PLEURTUIT
TÉL. : 02 23 15 13 15
ACCUEIL@COTE-EMERAUDE.FR
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

9 COMMUNES PARTENAIRES ET SOLIDAIRES

MAIRIE DE DINARD
47, boulevard Féart
35801 Dinard
Tél. : 02 99 16 00 00
info@ville-dinard.fr
www.ville-dinard.fr

MAIRIE DE LANCIEUX
1, rue de la Mairie
22770 Lancieux
Tél. : 02 96 86 22 19
mairie.lancieux@wanadoo.fr
www.mairie-lancieux.fr

MAIRIE DU MINIHIC-SUR-RANCE
Place de l'Eglise
BP31
35870 Le Minihic-sur-Rance
Tél. : 02 99 88 56 15
mairie.minihic@wanadoo.fr

MAIRIE DE PLEURTUIT
2, rue de Dinan
35730 Pleurtuit
Tél. : 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com
www.pleurtuit.com

MAIRIES DE BEAUSSAIS-SUR-MER
WWW.BEAUSSAIS-SUR-MER.BZH
• PLESSIX-BALISSON
4 Le Bourg - Plessix-Balisson
22650 Beaussais-sur-Mer
Tél. : 02 96 27 24 67
mairie.plessix@beaussais.bzh
• PLOUBALAY
5 bis rue Ernest Rouxel BP 1- Ploubalay
22650 Beaussais-sur-Mer
Tél. : 02 96 82 60 60
mairie@beaussais.bzh
• TRÉGON
Le Bourg - Trégon
22650 Beaussais-sur-Mer
Tél. : 02 96 27 21 36
mairie.tregon@beaussais.bzh

MAIRIE DE LA RICHARDAIS
1, Place de la République
35780 La Richardais
Tél. : 02 99 88 50 90
info@ville-larichardais.fr
www.ville-larichardais.fr

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER
Place Tony Vaccaro
35800 Saint-Briac-sur-Mer
Tél. : 02 99 88 32 34
saint-briac@wanadoo.fr
www.saint-briac.com

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
Boulevard Flusson
35800 Saint-Lunaire
Tél. : 02 99 46 30 51
mairie@saint-lunaire.fr
www.saint-lunaire.fr

MAIRIE DE TRÉMÉREUC
Le Bourg
22490 Tréméreuc
Tél : 02 96 27 83 17
mairie.tremereuc@wanadoo.fr
www.tremereuc.com

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE
N° 21 DÉCEMBRE 2018
ISSN 2104-1466
Directeur de la Publication
Alain Launay
Rédacteur en chef
Anne-Sylvanie Marjot-Lebeau
Ont collaboré à ce numéro (hors rubrique « En direct »)
Denis Gervasoni, Cécile Coudreau, Gaëtan Doineau, Claire Barreau, Nelly Régnier, Véronique Lolliérou, Sylvain Guervéno, Timothée Leperlier, Réjane Debroise, Benoît Cadot, Sandra Baron, Guillaume Traouen
Crédits photos
CCCE, Dinard Côte d'Emeraude Tourisme, Didier Chazal, Caroline Ablain CRTB, Image&Co, Escale Bretagne, Aymeric Lepesant, Serge Bizeul, Valéry Lamoure, Service VAH Dinard.
Mise en page
www.franckcoudreau.com
Impression
Imprimerie ATIMCO - Combourg
Diffusion gratuite à 22 286 exemplaires
Distribution
Adrexo
Dépôt légal : à parution
Couverture : CCCE